

FICHE 07

LES RYTHMES ÉDUCATIFS : PRIORITÉ À L'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE

L'ESSENTIEL

- Pour la rentrée 2015, les organisations du temps scolaire sont caractérisées par une très grande stabilité : 86 % relèvent du décret du 24 janvier 2013 (décret dit « Peillon »).
- Le pilotage pédagogique des nouveaux rythmes est renforcé pour accompagner au plus près du terrain les enseignants.
- Des évaluations sont engagées pour mesurer scientifiquement les effets positifs sur les apprentissages



Des organisations de temps scolaire stabilisées

La répartition des organisations du temps scolaire (OTS) à la rentrée 2015 est caractérisée par une très grande stabilité. La part des OTS expérimentales adoptées sur le fondement du décret dit « Hamon » ne progresse que de 1 point d'une rentrée à l'autre (14 % à la rentrée 2015 contre 13 % à la rentrée 2014). Les OTS comptant une matinée d'enseignement le samedi matin demeurent extrêmement marginales (2,3 %). Parmi les organisations libérant un après-midi, la part de celles libérant le vendredi connaît une baisse sensible à la rentrée 2015 (-6 points) essentiellement au profit de celles libérant le jeudi après-midi (+5 points).

Un accompagnement pédagogique renforcé

Si les questions organisationnelles ont nécessairement été très présentes dans la première année de généralisation des nouveaux rythmes éducatifs, la dimension pédagogique de la réforme est évidemment essentielle. La circulaire de rentrée 2015 a mobilisé les recteurs pour un pilotage pédagogique renforcé, fondé sur les nouveaux programmes (en maternelle) et l'action des inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) en matière d'accompagnement pédagogique et de formation des équipes. À l'école élémentaire, le même pilotage vise à ce que les opportunités offertes par la cinquième matinée puissent profiter pleinement aux apprentissages des élèves.

À l'occasion de la mise en œuvre du nouveau programme de maternelle, l'attention est appelée sur les nouveaux emplois du temps avec le souci d'une attention particulière au risque de fatigue des enfants et aux conditions dans lesquelles est organisée la sieste, afin que les besoins de repos des enfants soient pris en compte, tout en préservant le temps d'apprentissage de l'après-midi.

Des évaluations et recherches pour accompagner la réforme

À partir de la rentrée 2015, deux protocoles d'évaluation visant à mesurer scientifiquement les bénéfices pédagogiques des nouveaux rythmes sont mis en place :

- une étude portera sur un panel de 15 000 élèves, en intégrant des évaluations cognitives en français et en mathématiques en fin de CM2 et un questionnaire adressé aux familles, aux maîtres, aux élèves portant sur les manières d'apprendre ou de faire classe ;

- une étude portant sur un échantillon de 5 000 élèves répartis sur des modes d'organisation représentatifs permettra de comparer l'impact des différentes organisations des temps sur les apprentissages. Une recherche sera également engagée dans un échantillon d'écoles d'une académie afin de faire l'analyse comparative des rythmes de vie des enfants fréquentant les écoles élémentaires dont les emplois du temps journaliers et hebdomadaires diffèrent. Elle a vocation à identifier les organisations qui permettent le mieux de prendre en compte le temps global de l'enfant. Les écoles et classes évaluées seront déterminées à la rentrée 2015.